

## LA FAUNE EN HIVER

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

<b>Titre</b>	La faune en hiver
<b>Sous-titre</b>	Cohabiter en hiver avec la faune
<b>Descriptif de l'activité</b>	Michel Perreten, accompagnateur en montagne et surveillant de la faune auxiliaire, propose une excursion pour mieux comprendre la vie de la faune en hiver. Lors de cette randonnée, les traces laissées par les animaux pourront être observées. En effet, en hiver, une présence trop proche peut provoquer leur fuite, les obliger à abandonner leur couvée, s'exposer à des prédateurs tout en perdant une précieuse énergie. Diverses activités pour mieux comprendre les enjeux de la cohabitation entre la faune et les loisirs en montagne.
<b>Dates</b>	Samedi 16 janvier 2021
<b>Horaire</b>	8h00 – 16h00
<b>Lieux du rendez-vous</b>	Gare de Château-d'Œx
<b>Lieux de l'activité</b>	Dépend de la météo, montagnes aux alentours de Château-d'Œx
<b>Programme indicatif</b>	Rendez-vous à la gare de Château-d'Œx à 8h Explications théoriques puis covoiturage jusqu'au point de départ de la randonnée Randonnée avec observations de traces d'animaux et activités Retour au point de départ aux alentours de midi Équipement de randonnée adapté aux conditions hivernales
<b>Matériel à prendre avec soi</b>	Raquettes à neige et bâtons en cas d'enneigement (possibilité de location à 10.-, à préciser lors de l'inscription) Pique-nique (le Parc propose des pique-niques livrés sur place, voir ci-dessous) Une boisson personnelle Éventuellement une paire de jumelles
<b>Sécurité</b>	Le participant doit annoncer ses éventuels problèmes de santé et prendre avec lui ses médicaments.
<b>Participants catégories et âges</b>	Dès 12 ans
<b>Nombres (min. – max.)</b>	Minimum 9 personnes – maximum 15 personnes
<b>Niveau</b>	Marche en montagne sans difficulté particulière, marche effective 2h
<b>Option</b>	Au rayon des saveurs de la région, un pique-nique, composé de produits labellisés Parc, peut être commandé.
<b>Autres informations</b>	Les chiens ne sont pas admis.

## TRANSPORTS ET ACCÈS

**Accès voiture et transports publics** Gare de Château-d'Œx, accès en train par la ligne GoldenPass Montreux – Gstaad, parking à proximité

**Horaires des transports publics**

**Aller**

Bulle – Château-d'Œx	6h50 – 7h39
Montreux – Château-d'Œx	6h38 – 7h39

**Retour**

Château d'Œx – Bulle	16h02 – 17h08
Château d'Œx – Montreux	16h02 – 17h13

**Attention** : ces horaires sont susceptibles de changer. Tous les horaires sur : [www.cff.ch](http://www.cff.ch)

**Covoiturage** Contact : [inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch](mailto:inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch) 0848 110 888

## TARIFS

**Tarif de base adulte** Dès 12 ans 40.-

**Paquet pique-nique** Au rayon des saveurs de la région, un pique-nique, composé de produits labellisés Parc, peut être commandé et dégusté lors d'une activité Parc ou pour toute autre occasion.

La variante avec viande au prix de 16.- : 80g de Gruyère AOP\* ou Etivaz AOP\*, 80g d'un deuxième fromage\*, 100g de charcuterie\*, un ballon de pain et un fruit.

La variante végétarienne au prix de 13.- : 80g de Gruyère AOP\* ou Etivaz AOP\*, 80g d'un deuxième fromage\*, un autre produit laitier \*, un ballon de pain et un fruit.

*\*produits labellisés Parc*

## CONDITIONS ET TERMES DE L'ACTIVITÉ

**Inscription** Inscription obligatoire : [inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch](mailto:inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch) 0848 110 888

**Dernier délai d'inscription : l'avant-veille à midi**

**Confirmation** La réservation est considérée comme définitive dès la réception de l'inscription et du paiement total de la somme due. La réservation est confirmée par courriel ou par courrier.

**Paiement** Paiement sur facture avant la participation à l'activité. Aucun paiement sur place (bulletin de versement envoyé par le Parc). La réservation est considérée comme définitive à la réception du paiement par le Parc.

**Annulation** En cas d'inscriptions insuffisantes (nombre minimum de participants non atteint), de mauvaises conditions météorologiques ou pour une raison échappant à ses responsabilités, le Parc se réserve le droit d'annuler l'activité.

En cas d'annulation de l'activité, les participants seront informés par téléphone ou par courriel dans les plus brefs délais. Il est évident que les sommes avancées (y compris réservation d'un hôtel ou achat d'un pique-nique) seront remboursées ou pourront servir à l'achat d'une autre activité.

En cas d'annulation par un participant (par écrit ou par téléphone) sans motif de force majeure dans la dernière semaine, rien ne sera remboursé.

**Assurances** Tout participant doit être assuré pour les accidents non professionnels.